

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Séminaire interdisciplinaire du CDM : la migration irrégulière (2SC2091)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Pilier principal M ScS - anthropologie	Séminaire: 2 ph	Voir ci-dessous	5
Pilier principal M ScS - géographie humaine	Séminaire: 2 ph	Voir ci-dessous	5
Pilier principal M ScS - migration et citoyenneté	Séminaire: 2 ph	Voir ci-dessous	5
Pilier principal M ScS - psychologie et éducation	Séminaire: 2 ph	Voir ci-dessous	5
Pilier principal M ScS - sociologie	Séminaire: 2 ph	Voir ci-dessous	5
Pilier secondaire M ScS - anthropologie	Séminaire: 2 ph	Voir ci-dessous	5
Pilier secondaire M ScS - géographie humaine	Séminaire: 2 ph	Voir ci-dessous	5
Pilier secondaire M ScS - migration et citoyenneté	Séminaire: 2 ph	Voir ci-dessous	5
Pilier secondaire M ScS - psychologie et éducation	Séminaire: 2 ph	Voir ci-dessous	5
Pilier secondaire M ScS - sociologie	Séminaire: 2 ph	Voir ci-dessous	5

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

Profs. Alberto Achermann (droit UniBE), Christin Achermann (sciences sociales UniNE), Sarah Progin-Theuerkauf (droit UniFR)

Objectifs

Ce cours vise à familiariser les étudiant-e-s avec les différents enjeux politiques, juridiques et sociaux de la thématique « fuite et migration irrégulière ». Il s'agira de faire connaissance avec les bases juridiques, leurs implications sociales et politiques ainsi que leur conceptualisation par les sciences sociales, et d'approfondir par la suite une thématique particulière dans des groupes de travail et de discussions interdisciplinaires et bilingues.

Contenu

La migration dite « irrégulière » est une thématique fortement politisée et fait l'objet de nombreux débats et recherches en sciences sociales et juridiques. Dernièrement, la thématique a de plus en plus été liée avec celle de la fuite. Les possibilités d'accès légal, la fuite et les mouvements migratoires considérés comme irréguliers sont étroitement liés : si les voies d'accès légales sont restreintes voire inexistantes, les personnes migrantes déterminées à rejoindre un pays ou une région pour différents motifs (y compris en quête de protection) ont comme seule option de le faire de manière illégale. La migration irrégulière est donc la contrepartie de la migration régulière. Les deux sont le résultat de décisions politiques et de définitions légales. Les efforts de la Suisse et des pays membre de l'Union européenne pour « lutter contre » et « freiner » la migration irrégulière a des effets non seulement sur des personnes sans droit d'entrer, de séjour et de travail, mais également sur des personnes qui auraient droit à une protection internationale, notamment des réfugiés. Malgré les initiatives contre la migration irrégulière, des milliers de personnes arrivent, en partie à travers des trajectoires dangereuses et coûteuses, en Europe et en Suisse et y vivent, soit après avoir déposé une demande d'asile, soit en tant que « sans-papiers ». Si elles y séjournent en situation de séjour illégal, elles continuent à être la cible des politiques du contrôle des migrations.

Durant trois séances au début du semestre, les professeur-e-s du Centre de droit des migrations introduiront à la thématique « fuite et migration irrégulière » dans la perspective des sciences sociales, du droit suisse et du droit international et européen. Au cours d'un séminaire bloc à la fin du semestre, des thématiques d'actualité seront approfondies et présentées par des groupes d'étudiant-e-s issu-e-s des sciences sociales et du droit : les migrations à travers la Méditerranée ; les personnes bloqué-e-s dans des zones frontalières ; les « hotspots », les centres fermés et la détention ; la situation à la frontière suisse ; les questions liées au système Dublin et à la répartition des réfugiés entre les pays européens ; le séjour irrégulier en Suisse ; les efforts étatiques pour renvoyer des personnes à l'exemple des centres de détention et des vols spéciaux.

Forme de l'évaluation

Evaluation interne : participation à l'intégralité des cours, présentation orale lors du séminaire bloc et travail écrit individuel à rendre jusqu'au 31 janvier 2019 (délai de la deuxième tentative : 11 août 2019).

Documentation

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Séminaire interdisciplinaire du CDM : la migration irrégulière (2SC2091)

Voir moodle.

Pré-requis

Le séminaire est bilingue (français/allemand). Une bonne maîtrise du français ou de l'allemand ET de bonnes connaissances passives de l'autre langue sont indispensables.

Le nombre de participant-e-s étant limité à 24 (dont 8 de l'Université de Neuchâtel), les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de la Prof. Christin Achermann avant le 25 septembre 2018.

Forme de l'enseignement

Durant trois séances au début du semestre, les professeur-e-s du Centre de droit des migrations introduiront à la thématique dans la perspective des sciences sociales, du droit suisse, international et européen. Au cours d'un séminaire bloc à la fin du semestre, des thématiques spécifiques seront approfondies et présentées de manière interactive par des groupes d'étudiant-e-s issu-e-s des sciences sociales et du droit.

Date et lieux des cours :

Vendredi 12.10.18, 9-12h, Neuchâtel - Introduction et perspective des sciences sociales

Vendredi 19.10.18, 9-12h, Fribourg - Perspective juridique 1

Vendredi 26.10.18, 9-12h, Berne - Perspective juridique 2 et répartition des groupes

Jeudi/vendredi 13.-14.12.18, La Vue-des-Alpes - Séminaire bloc

Une participation aux frais d'hébergement et de repas (50 à 80.- CHF) sera demandée. Il est possible d'obtenir un remboursement des frais de transport pour les cours à Berne et à Fribourg à travers le programme BeNeFri.